



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 octobre 2023 à 20h30

Convocation du 02.10.2023

Objet :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Extension du réseau électrique pour l'EHPAD Rue du Vieux Mont
3. Prix de cession de la parcelle à l'EHPAD
4. Réfection du chemin entre Mr Hnida et Mr Melet
5. Décision modificative pour amortissements
6. Délibération pour le nouveau mode de calcul pour le SDIS
7. Validation du rapport d'activité de la Communauté de Communes
8. Subvention Me Travaglini pour le voyage d'été de son fils
9. Décision d'accorder la Prime Macron
10. Renouvellement de la certification PEFC
11. Questions diverses

Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard AUTHIER, Maire.

Etaient présents : G. AUTHIER, J. SCHNEITER, M. GILABERTE-LOPEZ, J. ROUGET, J. GUYARD, C. GOYDADIN, : D. BEYNEL, E. BOILLAT, C. CHAILLOT, R. MELET.

Excusée : A-L. CHAUVIN, M. ROSSET (donne pouvoir à D. BEYNEL)

Non excusés : A. BROCARD, A. AUCOIN.

M. BEYNEL Didier a été désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer, Mr Authier demande s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la volonté d'acheter les parcelles forestières de Mr Girard-Claudon. Le Conseil accepte.

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité. Aucune remarque n'est prononcée.

2. Extension du réseau électrique pour l'EHPAD Rue du Vieux Mont

Mr Authier présente les 2 solutions du SIEC concernant l'extension avec 2 emplacements du transformateur différents. L'une pour un coût de 98 520 € et l'autre pour 103 100€. La plus onéreuse est celle dont le transformateur serait le plus à l'abri des regards et se fondrait dans le paysage. De plus, la position du transformateur permet d'alimenter une potentielle zone constructible. Après échange d'avis, la 2nd solution pour 103 100€ est retenue.

3. Prix de cession de la parcelle à l'EHPAD

Mr Authier expose les différents travaux que la Commune pourrait avoir si l'extension de l'EHPAD se réalise et chiffre approximativement les montants. Il y aurait environ 100 000€ pour l'ajout d'un transformateur et 100 000€ pour la réfection de la chaussée avec meilleure sécurité pour les piétons. Des demandes de subventions seront faites afin de réduire ces coûts. La parcelle mesurant 6 265m², un prix de 40€ le m² non viabilisé est proposé afin de rentrer dans nos frais pour un montant total de 250 600€.

4. Réfection du chemin entre Mr Hnida et Mr Melet

L'entretien de ce chemin communal est difficile et les eaux pluviales ont dû mal à s'évacuer. Celles-ci stagnent et lors de passage, éclaboussent le mur de Mr Hnida. Des devis ont été demandé pour la pose d'un bi-couche et l'entreprise Goulut reste la plus attractive. Après des échanges divergents, un accord sur la réduction de la largeur du bi-couche à 3m50 pour un montant de 3 400 € est accepté.

5. Décision modificative pour amortissements

Il manque 156€ au compte 042 pour les amortissements. Une Décision modificative du budget doit être prise afin d'alimenter la ligne. Le Conseil accepte la modification suivante.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	156.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	156.00 €	
D 6811 ; Dot. amort. immos incorporelles		156.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		156.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	156.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	156.00 €	
R 28041512 : Subv. Grpt : Bâtiments, installations		156.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		156.00 €

6. Délibération pour le nouveau mode de calcul du SDIS (CLECT)

La Communauté de Communes nous demande de délibérer sur le rapport de la CLECT qui prévoit un nouveau mode de calcul pour la cotisation au SDIS. Celle-ci était précédemment calculé en fonction de l'éloignement et les prix par habitant pouvait aller d'une vingtaine d'euros au double. La CCCNJ a donc décidé de diviser équitablement la cotisation en prenant la cotisation annuelle de la CCCNJ (844 056€) en la divisant par le nombre d'habitant (22 702) ce qui nous amènerait à 37.18€ par habitant. Le Conseil valide leur proposition.

7. Validation du rapport d'activité de la Communauté de Communes 2022

Mr Authier fait un résumé des grandes lignes de ce rapport d'activité et informe qu'il est disponible à tous publics en Mairie pour lecture.

8. Demande de subvention pour Me Travaglini (voyage d'été de son fils)

Monsieur le Maire lit la demande de Madame Travaglini concernant une demande d'aide de financement pour le voyage d'été de son fils pour un coût total d'environ 2700€. Il est demandé si oui ou non nous lui accordons et si oui, combien. Mr Schneiter et Mr Rouget pense que de lui accorder à chaque fois, l'opération risque de se répéter chaque année. Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 300€.

9. Décision d'accorder la prime Macron « pouvoir d'achat »

Suite au retour du CDG concernant des renseignements sur cette prime, il nous est conseillé d'attendre le texte de loi correspondant. Le sujet est donc reporté.

10. Achat des parcelles forestières A27 et A28 à Mr Girard-Claudon

Une proposition d'achat des parcelles de Mr Girard-Claudon lui a été faite pour un prix estimé par Mr Capelli Serge de 1100€ afin de nettoyer et replanter. Notre proposition ayant été acceptée par Mr Girard-Claudon, il est donc demandé aux conseillers leurs avis. Le Conseil Municipal décide d'acheter au prix de 1100€ les parcelles A27 et A28.

11. Questions diverses

Mr Authier informe le conseil que la collecte des OM pour 2024 avec les nouveaux bacs ne sera pas effective avant la mi-mars pour cause de retard de livraison du camion approprié.

Une proposition de déplacer le chalet des poubelles devant l'ancienne l'école est faite.

Il faudra aussi déclarer les zones EnR que la Commune souhaite le plus rapidement possible dans les ZAER afin de faciliter nos futurs projets.

La séance est levée à 21h50.

Didier BEYNEL

Secrétaire de séance

Gérard AUTHIER

Le Maire

